

## AIDES AU FINANCEMENT BAFA / BAFD

### Présentation

Certains organismes peuvent vous aider à financer votre formation BAFA ou BAFD :

- [La CAF](#) : une aide nationale (BAFA) et / ou une aide locale selon les départements
- [Les Conseils Régionaux et Généraux](#)
- [La Mutuelle Sociale Agricole \(M.S.A\)](#)
- [Le Pôle Emploi](#)
- [Le Fond d'Aide aux Jeunes en difficultés \(F.A.D.J\)](#)
- [Les Comités d'Entreprise](#)
- [Les communes](#)
- [La FSCF](#)

Les Directions Régionales Jeunesse et Sports ne proposent normalement plus d'aides à la formation.

Toutefois, certaines disposent encore de crédit à allouer à ces formations. N'hésitez pas à les contacter

## La Caisse d'Allocations Familiales

AIDE NATIONALE : la Caisse Nationale d'Allocations Familiales peut accorder une aide financière (pour tous, sans condition de ressources).

Celle-ci est de : -91.47€ (pour tous types de sessions hors celles organisées à l'étranger) -106.71€ (pour les sessions centrées sur l'accueil du jeune enfant)

Pour en bénéficier, télécharger et imprimer le dossier de demande CAF : [http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande\\_daide\\_bafa.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande_daide_bafa.pdf)

Faites compléter ce document à chaque étape de votre formation BAFA puis retournez cette demande dans un délai de trois mois maximum suivant votre inscription à la troisième étape de formation (date réelle du stage) N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées. Toute demande incomplète vous sera retournée.

AIDE LOCALE : Une bourse de la CAF de votre département peut vous être attribuée en complément de la bourse nationale. Renseignez-vous auprès de votre CAF pour plus d'information.

## La Mutuelle Sociale Agricole (M.S.A)

Certaines MSA financent sur fonds d'action sociales, tout ou une partie des sessions de formations BAFA et BAFD. Elle est destinée aux jeunes allocataires MSA et n'est pas soumise à conditions de ressources. Pour bénéficier de cette aide si vous correspondez aux critères d'éligibilité, la procédure dépend de la zone géographique. Certaines MSA regroupent plusieurs départements, il faut donc contacter la MSA dont dépend votre lieu d'habitation.

## Le Pôle Emploi

Le Pôle Emploi peut prendre en charge tout ou une partie de votre formation. Prenez contact avec votre conseiller pour étudier votre dossier et vos droits à la formation.

## Les Conseils Régionaux et les Conseils Généraux

Les politiques en faveur de la Jeunesse sont très différentes au sein des services décentralisés. Il peut exister une aide au financement du BAFA /BAFD dans un temps défini, au sein d'un dispositif particulier :

- [Côtes d'Armor](#),
- [Finistère](#),
- [Ille et Vilaine](#),
- [Morbihan](#)

Contactez votre Conseil Général ou Régional pour vous assurer de l'existence ou non d'une aide pour votre formation.

## Le Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté (F.A.J.D)

Le FAJD peut être sollicité par les 18/25 ans, particulièrement dans les cas où l'obtention du BAFA fait partie intégrante d'un projet d'insertion.

Il faut s'adresser à l'espace jeunes de son secteur ou à un assistant de service social. Les dossiers de demande de fonds d'aide aux jeunes peuvent être présentés par les Missions locales ou PAIO, le service social du Département, les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les assistants sociaux scolaires et les assistants sociaux du CROUS pour les étudiants, les services sociaux spécialisés (hôpitaux, Cram, etc...).

Les aides sont attribuées uniquement sous forme de secours. Lorsque la situation le justifie, une procédure d'urgence peut être mise en œuvre que ce soit dans le registre du soutien aux projets d'insertion ou dans celui des aides de subsistance.

## Les comités d'entreprise

Votre Comité d'Entreprise peut financer une partie du BAFA :

- au sein d'un partenariat avec la FSCF,
- dans le cadre d'un financement organisé au sein de votre C.E.

Si votre C.E. est intéressé pour mailler une convention avec nous, n'hésitez pas nous contacter.

## Les communes

Les politiques en faveur de la Jeunesse sont très différentes selon les communes. Il peut exister une aide au financement du BAFA et/ou du BAFD dans un temps défini, au sein d'un dispositif particulier. Contactez votre mairie pour vous assurer de l'existence ou non d'une aide pour le BAFA.

## La FSCF

La Fédération Sportive et Culturelle de France favorise l'accessibilité de ses licenciés aux formations BAFA/BAFD par la pratique d'un tarif partenaire. Il suffit de le stipuler sur la fiche d'inscription en notant son numéro de licence FSCF ou de contacter le service BAFA/BAFD du Comité Régional FSCF (02.99.50.38.11 ou [bafabfad.bretagne@fscf.asso.fr](mailto:bafabfad.bretagne@fscf.asso.fr))

Il ne faut pas hésiter à contacter son comité départemental afin d'avoir de plus amples informations sur les aides concernant ses licenciés dans le cadre de ce type de formations.

## 22 – Côtes d'Armor

Organisme	Condition d'attribution	Montant des aides	Versement des aides	Contact
Région	Le Conseil Régional ne finance pas ces formations.			
CAF Nationale	Uniquement pour le BAFA Sans condition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 91.47€ max. pour tout type de sessions hors celles organisées à l'étranger,</li> <li>• 106,71€ pour les sessions « animation de la petite enfance »</li> </ul>	Au stagiaire	<a href="http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande_daide_bafa.pdf">http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande_daide_bafa.pdf</a>
CAF Locale	BAFA : sous conditions de ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montant de l'aide pour le stage de formation générale est de 100 €.</li> <li>• Le montant de l'aide pour le stage d'approfondissement ou de qualification est de 200 €.</li> </ul> (1) (1) Le montant pourra être porté à 250 € si la formation est axée sur l'accueil d'enfants en situation de handicap.	Au stagiaire.	<a href="http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/221/offre_services/Enfance_jeunesse/bafa/20160418_bafa_caf22_regl.pdf">http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/221/offre_services/Enfance_jeunesse/bafa/20160418_bafa_caf22_regl.pdf</a>
Conseil Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quotient familial &lt; à 763€</li> <li>• Avoir moins de 26 ans</li> </ul>	150€	Non spécifié	
MSA Armorique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le quotient familial doit être &lt; à 850€</li> <li>• Être âgé de plus de 18 ans à 25 ans au 1er janvier de l'année</li> <li>• Être affilié à la MSA en prestations familiales ou à défaut (si plus ou pas de droit aux prestations familiales), relevant de l'assurance maladie du régime agricole depuis au moins 6 mois.</li> </ul>	Montant accordé : 100€ / stage	Non spécifié	

## 29 – Finistère

Organisme	Condition d'attribution	Montant des aides	Versement des aides	Contact
Région	Le Conseil Régional ne finance pas ces formations.			
CAF Nationale	Uniquement pour le BAFA Sans condition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 91.47€ max. pour tout type de sessions hors celles organisées à l'étranger,</li> <li>• 106,71€ pour les sessions « animation de la petite enfance »</li> </ul>	Au stagiaire	<a href="http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande_daide_bafa.pdf">http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande_daide_bafa.pdf</a>
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat doit être âgé de 17 à 22 ans révolu. Une seule bourse est attribuée. Critères :</li> <li>• être boursier de l'éducation nationale ou de l'enseignement Supérieur,</li> <li>• être lycéen ou étudiant rattaché au foyer fiscal de ses parents, non imposables sur le revenu.</li> <li>• être demandeur d'emploi, non indemnisé,</li> <li>• être bénéficiaire du RSA</li> </ul>	En moyenne le montant de la bourse est de 150 €.	Non spécifié	<a href="https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/52f42c5f8000f8aac60e46cca5fb91f9.pdf">https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/52f42c5f8000f8aac60e46cca5fb91f9.pdf</a>
Conseil Général	Critères : <ul style="list-style-type: none"> <li>• être lycéen ou étudiant boursier de l'éducation nationale</li> <li>• être lycéen ou étudiant rattaché au foyer fiscal de ses parents, non imposables sur le revenu.</li> <li>• être demandeur d'emploi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation BAFA : 200 € / bénéficiaire</li> <li>• Formation BAFD : 300 € / bénéficiaire</li> </ul>	Non spécifié	<a href="https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/52f42c5f8000f8aac60e46cca5fb91f9.pdf">https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/52f42c5f8000f8aac60e46cca5fb91f9.pdf</a> <a href="https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/7709f40ad69d4ae1c96bb1e3554e28b3.pdf">https://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/7709f40ad69d4ae1c96bb1e3554e28b3.pdf</a>
MSA Armorique	• Le quotient familial doit être < à 850€	Montant accordé : 100€ / stage	Non spécifié	

- |  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Être âgé de plus de 18 ans à 25 ans au 1er janvier de l'année</li><li>• Être affilié à la MSA en prestations familiales ou à défaut (si plus ou pas de droit aux prestations familiales), relevant de l'assurance maladie du régime agricole depuis au moins 6 mois.</li></ul> |  |  |  |
|--|--|--|--|

## 35 – Ille et Vilaine

Organisme	Condition d'attribution	Montant des aides	Versement des aides	Contact
Région	Le Conseil Régional ne finance pas ces formations.			
CAF Nationale	Uniquement pour le BAFA Sans condition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 91.47€ max. pour tout type de sessions hors celles organisées à l'étranger,</li> <li>• 106,71€ pour les sessions « animation de la petite enfance »</li> </ul>	Au stagiaire	<a href="http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande_daide_bafa.pdf">http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande_daide_bafa.pdf</a>
CAF Locale	- Être allocataire de la Caf d'Ille-et-Vilaine (à titre familial ou enfant d'allocataire) et/ou stagiaire de la formation BAFA et résider sur le département d'Ille-et-Vilaine - Ne pas disposer de revenus supérieurs au quotient familial plafonds (inférieur ou égal à 600€).	<b>BAFA</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Session de base (*) 70% du coût de la formation aide plafonnée à 520€</li> <li>- Session d'approfondissement (*) 70% du coût de la formation aide plafonnée à 320€</li> <li>- Session de qualification (*) 70% du coût de la formation aide plafonnée à 440€</li> </ul> <b>BAFD</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Session de base (*) 70% du coût de la formation aide plafonnée à 650€</li> <li>- Session de perfectionnement (*) 70% du coût de la formation aide plafonnée à 430€</li> </ul>	Au stagiaire.	
Conseil Général		Le Conseil Général ne finance pas ces formations		
MSA Portes de Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le quotient familial doit être &lt; à 850€</li> <li>• Être âgé de plus de 18 ans à 25 ans au 1er janvier de l'année</li> <li>• Être affilié à la MSA en prestations familiales ou à défaut (si plus ou pas de droit aux prestations familiales), relevant de l'assurance maladie du régime agricole depuis au moins 6 mois.</li> </ul>	Pour le fonds commun, selon le quotient familial, la prise en charge varie entre 50% et 90% du coût de la formation Pour le fonds MSA, selon le quotient familial, l'aide peut s'élever à 400€ pour un stage BAFA ou BAFD	Non spécifié	

## 56 – Morbihan

Organisme	Condition d'attribution	Montant des aides	Versement des aides	Contact
Région	Le Conseil Régional ne finance pas ces formations.			
CAF Nationale	Uniquement pour le BAFA Sans condition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 91.47€ max. pour tout type de sessions hors celles organisées à l'étranger,</li> <li>• 106,71€ pour les sessions « animation de la petite enfance »</li> </ul>	Au stagiaire	<a href="http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande_daide_bafa.pdf">http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/121/Documents/demande_daide_bafa.pdf</a>
CAF Locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résider dans le Morbihan (jeunes qui habitent dans le Morbihan et dont les parents sont allocataires OU jeunes qui poursuivent leurs études en dehors du département mais ne perçoivent pas d'aide au logement de la Caf de leur lieu de résidence)</li> <li>- Le jeune doit être âgé de moins de 25 ans au premier jour du dernier stage.</li> </ul> <p>L'aide à la formation BAFA est attribuée sans limite d'âge.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le demandeur doit être ressortissant du régime général.</li> </ul>	Montant de 286 €	Au stagiaire.	<p>BAFA</p> <p><a href="http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/561/Documents/enfance%20jeunesse/bafa.pdf">http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/561/Documents/enfance%20jeunesse/bafa.pdf</a></p> <p>BAFD</p> <p><a href="http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/561/pdf/Imprim%C3%A9%20BAFD.pdf">http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/561/pdf/Imprim%C3%A9%20BAFD.pdf</a></p>
Conseil Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un quotient familial &lt; à 750€</li> <li>• Résider dans le département</li> <li>• Avoir entre 17 à 25 ans inclus</li> </ul>	100€	Au stagiaire	



<p><b>MSA</b> <b>Portes de</b> <b>Bretagne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le quotient familial doit être &lt; à 850€</li> <li>• Être âgé de plus de 18 ans à 25 ans au 1er janvier de l'année</li> <li>• Être affilié à la MSA en prestations familiales ou à défaut (si plus ou pas de droit aux prestations familiales), relevant de l'assurance maladie du régime agricole depuis au moins 6 mois.</li> </ul>	<p>Pour le fonds commun, selon le quotient familial, la prise en charge varie entre 50% et 90% du coût de la formation</p> <p>Pour le fonds MSA, selon le quotient familial, l'aide peut s'élever à 400€ pour un stage BAFA ou BAFD</p>	<p>Non Spécifié</p>	
--	---	---	---------------------	--